



Liceo Classico
M. T. Varrone - Rieti



REGLEMENT

Art. 1 Le Liceo "Marco Terenzio Varrone" de Rieti, organise tous les ans, aux mois d'avril ou mai, le **Certamen Varronianum Reatinum, section classique**, réservé aux élèves de l'avant-dernière et dernière année des « Licei Classici », «Scientifici » et « Pedagogico-linguistici » italiens et à **10 élèves provenant d'établissements des pays de l'Union Européenne dans lesquels on étudie le Latin**. Le **Certamen Varronianum Reatinum, section classique**, consiste à traduire un extrait latin tiré de Varron ou d'un autre auteur de prose scientifique. La version devra être accompagné d'un bref commentaire.

Art. 2 Le jury du **Certamen Varronianum Reatinum, section classique**, est composé d'un professeur de Littérature Latine d'une Université italienne, qui sera le Président, de deux professeurs (d'Université ou de Lycée) choisis par le Président du jury, du Proviseur du Liceo « Marco Terenzio Varrone » et du Président de l'Association des Anciens élèves de ce même lycée en accord avec le Comité organisateur.

Art. 3 Au **Certamen, section classique**, sont admis **seulement deux élèves** pour chaque établissement, accompagnés par un professeur ou par leur proviseur.

Les élèves qui ont participé à l'édition précédente sont également admis pourvu qu'ils ne se soient pas classés dans les dix premiers.

Les élèves participants seront accueillis aux frais du Comité organisateur ; les professeurs accompagnateurs logeront dans un hôtel conventionné et seront remboursés dans la mesure de 50% par le Comité organisateur sur présentation de la relative documentation.

Les frais de transport seront à la charge des professeurs accompagnateurs. Des contributions couvrant 50% des frais de transport sont par contre prévues pour les élèves qui se serviront de moyens de transport en commun. (excepté l'avion). Aux participants provenant des pays de l'Union Européenne sera remboursé aussi le voyage en avion.

Art. 4 Après avoir examiné et sélectionné les travaux dignes d'attention, le jury rédigera la liste des vainqueurs du **Certamen, section classique**, à qui, pendant la troisième journée de séjour, seront attribués les prix suivants:

- Aux trois premiers une somme d'argent;
- Du quatrième au dixième des livres.

Des attestations à tous les participants et à leurs écoles.

Pour les participants étrangers, dont les travaux seront jugés dignes d'attention, sera rédigée une liste à part et aux trois premiers seront attribuées les mêmes sommes d'argent des élèves italiens.

Art. 5 En même temps que le **Certamen, section classique**, aura lieu un **Certamen, section tecnico-scientifique**, réservé aux élèves des avant-dernières et dernières années des « Licei Classici », « Scientifici » et « Pedagogico-linguistici », ainsi qu'aux élèves des « Istituti Tecnici » et « Professionali per l'Agricoltura » et des « Licei Tecnologici » italiens. Cette section est à son tour divisée en deux sous-sections : **Historico-littéraire** et **Technico-pratique**.



Liceo Classico
M. T. Varrone - Rieti



ASSOCIAZIONE EX ALUNNI
LICEO GINNASIO
M. T. VARRONE RIETI

Chaque établissement ne pourra participer qu'avec **deux travaux au maximum, individuels ou d'équipe** dont le sujet sera indiqué dans l'avis annuel.

Les élèves qui ont participé à l'édition précédente sont admis pourvu, qu'ils ne se soient pas classés dans les dix premiers.

A cette section seront admis aussi, des candidats provenant des pays de l'Union Européenne dans la limite de **20 élèves (10 pour chacune des deux sous-sections)**.

Art. 6 Pour la **section technico-scientifique** un jury de spécialistes, composé d'un professeur d'université et de deux professeurs de lycée (technologique et professionnel), examinera les travaux parvenus au Liceo Classico « M.T.Varrone » dans une date limite qui sera fixée dans l'avis annuel, et désignera les vainqueurs dont les noms seront immédiatement communiqués à leurs établissements scolaires.

Art. 7 Les trois premiers de chacune des deux sous-sections - historico-littéraire et technico-pratique – recevront une somme d'argent, tandis que des attestations et des livres sont réservés au quatrième jusqu'au dixième. Des attestations seront aussi attribuées à tous les participants et à leurs écoles. L'attribution des prix aux élèves étrangers suivra les modalités déjà décrites dans l'article 4.

La cérémonie pour la remise des prix du **Certamen, section technico-scientifique**, aura lieu dans la journée finale du **Certamen, section classique**, tous les ans au mois d'avril ou mai.

Les trois premiers, de la sous-section historico-littéraire ainsi que de la sous-section technico-pratique, seront accueillis pendant deux jours à l'occasion de la cérémonie pour la remise des prix du **Certamen, section classique**. Les frais de séjour seront à la charge de l'Organisation. Des contributions aux frais de transport sont aussi prévues.

Art. 8 Pendant le séjour à Rieti seront organisées des manifestations culturelles et récréatives pour les professeurs et tous les participants.

Art. 9 L'organisation est confiée à un comité appelé "**Comitato Varroniano**" duquel font partie:

- 1) Le Proviseur pro-tempore du Liceo Classico "M.T.Varrone"
- 2) Le Président pro-tempore de la Fondation VARRONE CA.RI.RI.
- 3) Le Président pro-tempore de l'Association anciens élèves du Liceo Classico
- 4) Un membre de la direction de l'Association anciens élèves du Liceo Classico
- 5) Un membre du Conseil de la Fondation VARRONE CA.RI.RI.
- 6) Un représentant du Conseil municipal de Rieti
- 7) Un représentant du Conseil provincial de Rieti
- 8) Un représentant du Conseil Régional du Latium